

Intitulé du diplôme						MASTER 2 Droit civil approfondi 2026-2027														
Composante(s) concernées						DSEG														
Nombre de redoublements autorisés pour l'année visée : 0																				
N° Semestre	Code	Nature Elément	Nom complet	Crédits	Coef.	Session 1				Session 2			Paramétrage APOGEE							
						Modalité de contrôle	Nature de(s) l'épreuve (s)	Nombre d'épreuves	Durée	Nature de l'épreuve	Nombre d'épreuves	Durée	Barème	Conservation	Durée de conservation	Note mini de conservation	Capitalisation	Report	Note minimale de report	
		SEM	Semestre 10																	
		UE	UE FONDAMENTALE 2	6	6	CT											oui			
		EC	Droit approfondi des contrats spéciaux																	
		EC	Droit approfondi de la responsabilité civile																	
		EC	Droit approfondi des sûretés																	
		EC	Droit patrimonial approfondi de la famille																	
			Examen unique d'unité			CT	grand-oral	1	2h de prépa + 30 mn	grand-oral	1	2h de prépa + 30 mn	note/20	non						
		UE	UE PROFESSIONNALISATION	21	21	CT											oui			
		CHOI	Choix Stage 1/2																	
		STG	Stage en entreprise		1	ET	rapport de stage	1					note/20	non						
		STG	Stage en laboratoire		1	ET	rapport de stage	1					note/20	non						
		EC	Pratiques des professionnels		1	ET	Travaux pratiques en groupe	1					note/20	non						
		MEM	Mémoire de Recherche		4	ET	mémoire et soutenance	1	45 mn (soutenance)				note/20	non						
		UE	UE LANGUE VIVANTE	3	3	CC											oui			
		EC	Anglais			(cf 1)	(cf 1)	(cf 1)	(cf 1)	(cf 1)	(cf 1)	(cf 1)	note/20							
		SEM	SEMESTRE 9																	
		UE	UE FONDAMENTALE 1	15	15	CT											oui			
		EC	Droit approfondi des contrats																	
		EC	Régime général approfondi des obligations																	
		EC	Droit approfondi des biens																	
		EC	Droit approfondi des personnes et de la famille																	
		EC	Notions fondamentales																	
			Examen unique d'unité			ET	grand-écrit	1	5h	grand-écrit	1	5h	note/20	non				oui	10	
		UE	UE COMPLEMENTAIRE	9	9	CT											oui			
		EC	Droit fiscal du patrimoine		1	ET	écrit	1	1h	écrit	1	1h	note/20	non				oui	10	
		EC	Droit de la procédure civile		1	ET	écrit	1	1h	écrit	1	1h	note/20	non				oui	10	
		EC	Droit des affaires		1	ET	écrit	1	1h	écrit	1	1h	note/20	non				oui	10	
		EC	Droit des assurances		1	ET	écrit	1	1h	écrit	1	1h	note/20	non				oui	10	
		UE	UE D'OUVERTURE	3	3	CT											oui			
		EC	Histoire du droit		1	ET	écrit	1	1h	écrit	1	1h	note/20	non				oui	10	
		EC	Théorie du droit		1	ET	écrit	1	1h	écrit	1	1h	note/20	non				oui	10	
		EC	Méthodologie de la recherche																	
		PRJ	Conférences																	
		UE	UE LANGUE VIVANTE	3	3												oui			
		EC	Anglais			(note 1)	(note 1)	(note 1)	(note 1)	(note 1)	(note 1)	(note 1)	note/20							
Bloc(s) caractéristique(s) - si prévus et utilisés																				
			Bloc compétences caractéristiques Semestre 1					bloc devant être validé pour permettre la validation du semestre et de l'année												
			UE fondamentale 1																	
			Bloc compétences caractéristiques Semestre 2					bloc devant être validé pour permettre la validation du semestre et de l'année												
			UE fondamentale 2																	

DISPOSITIONS PARTICULIERES
La compensation est annuelle.
(1) Chaque UE de langue comporte deux épreuves au titre du contrôle des connaissances. L'UFR LANSAD fixe le type et la durée des épreuves.

LISTE DES BONUS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCORDEES AUX ETUDIANTS
B2E : L'attribution d'un bonus de points égal ou inférieur à 5% des points nécessaires à la validation de l'année pour motif « d'engagement étudiant » est possible, sur décision du jury, conformément aux dispositions du relevé d'avis joint validé par les conseils de l'établissement - le bonus ne peut être ajouté qu'à une moyenne annuelle égale à 10.

Blocs de compétences caractéristiques
Le semestre est validé lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 pour la moyenne des unités du semestre ET lorsqu'il obtient au moins 10/20 pour la moyenne des unités du bloc de compétence caractéristique. A défaut, les 30 ECTS du semestre ne sont pas attribués. Seules les UE ayant atteint 10/20 sont capitalisées.
L'année est validée lorsque l'étudiant obtient au moins 10/20 pour la moyenne compensée des semestres ET lorsqu'il obtient au moins 10/20 en moyenne dans chacun des blocs de compétence caractéristiques de chacun des semestres.